Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021920-DE

PEFC
10-22-2
GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

13055914/73236/0070/C6 1/2
G.1322562986797085099

Commune de DAX
Madame le Maire Martine ERIDIA
Mairie
Rue Saint-Pierre
40100 DAX

Bordeaux, le 12/11/2025

Objet : Renouvellement de votre engagement à PEFC Territoires Nouvelle-Aquitaine pour vos forêts

N° de participant PEFC : 10-21-7/539845

Madame le Maire,
Vous vous êtes engagé(e) dans la certification PEFC pour vos forêts en Nouvelle-Aquitaine.
Comme de nombreuses collectivités forestières en France, vous bénéficiez d'une certification connue et reconnue qui agit au quotidien pour la pérennité des forêts.

Pour rappel, PEFC vous permet de :

- **Démontrer concrètement votre engagement pour la préservation de vos forêts** grâce à des contrôles attestant de vos bonnes pratiques forestières,
- **Prouver votre engagement responsable** et **répondre aux attentes des citoyens** soucieux de préserver les forêts régionales grâce à des outils de communication mis à disposition,
- **Contribuer à l'attractivité touristique** de votre territoire grâce à des forêts bien gérées et reconnues en valorisant les produits régionaux certifiés,
- **Participer à une démarche de filière** renforçant la compétitivité des entreprises et le maintien de l'emploi local,
- **Favoriser votre accès à des aides et subventions publiques ou privées** où PEFC est un critère d'éligibilité ou de bonification,

Dès aujourd'hui, renouvelez votre participation pour les cinq prochaines années.
Votre engagement n° 10-21-7/539845 expire en effet le 24 août 2026

Sans réponse de votre part au 24 novembre 2026, vous ne serez plus compté(e) parmi les participants à PEFC.
Vous ne serez plus autorisé(e) par conséquent à valoriser votre engagement à la certification forestière PEFC,

PEFC
10-22-2
PEFC TERRITOIRES
PEFC TERRITOIRES NOUVELLE-AQUITAINE
Bourse Maritime – 1 Place Lainé – 33000 BORDEAUX
05-56-52-84-50 – na@pefc-territoires.org

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021920-DE

notamment dans la commercialisation de vos bois. Votre numéro de participant et le logo ne pourront plus être utilisés sous quelque forme que ce soit.

Pour renouveler votre certification PEFC, quelle procédure ?

1. **Complétez et signez votre bulletin de renouvellement,** ci-joint, recto et verso,
2. **Joignez les justificatifs obligatoires** (modèle de délibération disponible sur demande),
3. **Envoyez l'ensemble** par courrier ou **par email** à na@pefc-territoires.org avec votre numéro de participant : 10-21-7/539845 et les informations nécessaires au dépôt sur « Chorus Pro »(SIRET, n° de service, n° d'engagement),
4. **Réglez votre contribution** : une facture sera déposée après instruction du dossier sur le site « Chorus Pro »,
5. Si votre dossier est conforme, vous recevrez alors votre confirmation d'engagement par mail. **Important : un dossier incomplet ne sera pas validé.**

   Le référentiel PEFC est disponible sur le site de PEFC France.

L'équipe de PEFC Territoires Nouvelle-Aquitaine est à votre disposition pour vous aider à constituer votre dossier :

PEFC Territoires Nouvelle-Aquitaine
Bourse Maritime – 1 Place Lainé – 33000 BORDEAUX
na@pefc-territoires.org
05-56-52-84-50

Ensemble, soyons fiers de participer à une gestion forestière qui préserve l'avenir !

Dans l'attente de vous lire, recevez, Madame le Maire, nos sincères salutations.

Jean DUCASSOU
Président de PEFC TERRITOIRES NOUVELLE-AQUITAINE

BULLETIN DE RENOUVELLEMENT À LA CERTIFICATION PEFC -FORET PUBLIQUE-

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021920-DE

PEFC GARDIEN DE L'ÉQUILIBRE FORESTIER

Cadre réservé à PEFC TERRITOIRES Nouvelle-Aquitaine

N° participant : 10-21-7/539845 Date réception dossier : .....

IDENTITE DU PROPRIETAIRE

Je, soussigné(e)* : ☐ M. ☐ Mme

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Mobile : .....

Courriel : .....

Agissant en tant que* :

☐ Représentant légal de la personne morale (ci-dessous)

Raison Sociale : .....

Adresse : .....

.....

Siret : .....

Code Service : .....

GESTION DE LA FORÊT*

☐ réalisée en direct par le propriétaire

☐ confiée à un tiers :

Nom - Prénom : .....

Raison Sociale : .....

Téléphone : ..... Mobile :.....

Courriel : .....

Je m'engage POUR 5 ANS et POUR L'ENSEMBLE DE MES FORETS sur la région, à :

ENGAGEMENTS

- **Respecter** et faire respecter à toute personne intervenant dans ma forêt, les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1:2016), consultables sur **www.pefc-france.org (rubrique documents de référence)** ou disponibles sur simple demande auprès de PEFC TERRITOIRES Nouvelle-Aquitaine.

- **Accepter** les visites de contrôle en forêt par PEFC TERRITOIRES Nouvelle-Aquitaine et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) en vigueur.

- **Accepter** le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de résilier mon adhésion par courrier adressé à PEFC TERRITOIRES Nouvelle-Aquitaine.

- **Mettre en place** les actions correctives qui me seront demandées par PEFC TERRITOIRES Nouvelle-Aquitaine en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.

- **Accepter** que ma participation au système PEFC soit rendue publique sur le site www.pefc-france.org

- **Accepter** que PEFC TERRITOIRES Nouvelle-Aquitaine sollicite les services concernés afin de récupérer les informations manquantes concernant ma propriété

- **En cas de modification de ma surface** (achat/vente, donation,...) informer PEFC TERRITOIRES Nouvelle-Aquitaine dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de ma certification PEFC et l'inviter à prendre contact avec PEFC TERRITOIRES Nouvelle-Aquitaine.

Tous les 5 ans, PEFC TERRITOIRES Nouvelle-Aquitaine me demandera de prolonger mon engagement en m'acquittant de la contribution financière et en mettant à jour les informations me concernant via un bulletin de renouvellement. Je pourrai me désengager à tout moment par simple lettre. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué et je ne pourrai me réengager à PEFC TERRITOIRES Nouvelle-Aquitaine avant un délai fixé par ce dernier.

*cochez la ou les cases correspondantes

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021920-DE

INFORMATIONS RELATIVES À MA FORÊT

☑ J'atteste par la présente que je suis bien propriétaire de parcelles forestières sur les communes ci-dessous :

CODE POSTAL	COMMUNE	SURFACE (ha)
40100	DAX	130

Conversion peuplier d'alignement en surface : 1km = 1 ha

SURFACE TOTALE DE LA FORÊT 130 ha..... a

Si tableau insuffisant, fournir un tableau en annexe

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES À FOURNIR*

☐ **Mes parcelles forestières sont d'une superficie supérieure à 10 hectares d'un seul tenant, je dispose d'un ou plusieurs documents de gestion durable et je fournis la copie d'un des éléments suivants :**

- Forêts relevant du régime forestier : arrêté de l'Aménagement Forestier et/ou
  Forêts ne relevant pas du régime forestier : arrêté de distraction + délibération d'adhésion au RTG et de désignation du
- gestionnaire pour 10 ans + copie du contrat de gestion + copie du document de gestion

☐ **Je fournis un document attestant de ma capacité à demander l'engagement dans la certification PEFC** (mandat, pouvoir, délibération du conseil municipal,...)

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR 5 ANNÉES*

☐ **La surface totale de ma forêt est inférieure ou égale à 10 hectares :**

Frais de dossier pour 5 ans	50 €

☒ **La surface totale de ma forêt est supérieure à 10 hectares :**

Frais de dossier (50€) + Contribution à l'hectare (1,50 € par ha)	50 € + surface x 1,50 € = 195 €

☒ Je demande qu'une facture soit déposée sur Chorus Pro

TOTAL à payer pour 5 ans 245 €

Je reconnais par la présente, respecter les engagements PEFC et qu'en cas de fausse déclaration volontaire, je m'expose à ce que PEFC engage des poursuites auprès des tribunaux compétents.

Fait à : DAX Le :

Signature :

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président de la communauté d'agglomération du Grand Dax

Document à retourner, complété et signé, à :

PEFC TERRITOIRES Nouvelle – Aquitaine
Bourse Maritime - Place Lainé
33 000 BORDEAUX
05 56 52 84 50
na@pefc-territoires.org

*frais de dossier non remboursables quelle que soit l'issue du dossier

© PHOTOS J. Delpire / Décembre 2017

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à PEFC TERRITOIRES Nouvelle-Aquitaine. En application des articles 34 et 36 de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, et d'opposition pour motifs légitimes, sur les données vous concernant collectées sur ce formulaire. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à PEFC TERRITOIRES Nouvelle-Aquitaine par courrier ou par mail.